

**MAIRIE DE JARDIN
(Isère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 14

votants : 15 (pour : 15 – contre : 0 – abstention : 1)

L'an deux mil vingt trois,

Le 20 juillet à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de JARDIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Bernard ROQUEPLAN, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2023

Présents : Sylvie DURANTON/ André BRACCHI/ Christine BEAUBOCHEZ/ Jean-Pierre HUGUET/ Emilie DEMESY/ Thierry QUINTARD/ Marie-France ELSENSOHN/ Donatella COLAUTTI/ Marie-Christine EMONARD/ Christiane LENTILLON/ Jean-Yves AUDOUARD/ Christine FAVRE/ Yannic ERARD/

Absents : Ivan CHARDON (pouvoir à S. DURANTON)/ Jésabel BONNY (pouvoir à Jean-Yves AUDOUARD/ Grégory WINDHOLS/ Yan NEUFANG/ Cédric BON/

Secrétaire de séance : Sylvie DURANTON

OBJET : DELIBERATION N°2 - TARIFS COMMUNAUX 2023-2024

- Monsieur le Maire, et Mme Christine BEAUBOCHEZ, Adjointe en charge des affaires scolaires proposent au Conseil Municipal la mise en place d'une nouvelle tarification des repas de cantine scolaire en fonction des quotients familiaux transmis.
- Une observation supplémentaire est apportée concernant les locations de salles.

Pour information, les tarifs d'abonnement de la Bibliothèque Municipale, dans le tableau ci-joint seront applicables que jusqu'au 30/09/23. A compter du 01/10/23 les tarifs seront uniformisés pour les communes membres du réseau Trente et plus (délibération n°4 du 20/07/23).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve toutes ces modifications.
Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} août 2023.



**POUR COPIE CONFORME,
FAIT A JARDIN, LE 21 JUILLET 2023,
LE MAIRE,
Bernard ROQUEPLAN**



TARIFS COMMUNAUX 2023/2024 - APPLICABLES AU 01/08/2023 (DELIB. DU 20/07/2023)				
	OBJET	DETAILS	TARIFS	OBSERVATIONS
B.M.J.	ABONNEMENT BIBLIOTHEQUE - TARIFS APPLICABLES JUSQU'AU 30/09/23	ADULTE	13.00	GRATUIT JUSQU'A 18 ANS
		FAMILLE	20.00	GRATUIT JUSQU'A 18 ANS
		INFERIEUR A 610	3.03	
		ENTRE 610 ET 900	3.95	
CANTINE	REPAS CANTINE JARDINOIS - SELON QUOTIENT FAMILIAL CAF	ENTRE 901 ET 1500	4.60	
		ENTRE 1501 ET 1800	4.90	
		PLUS DE 1801 OU SANS QUOTIENT FAMILIAL	5.22	
			6.79	
CIMETIERE	EXTERIEURS OU NON INSCRIT HORS DELAI PAI (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE)	30 ANS	380.00	
		15 ANS	200.00	
		15 ANS	650.00	
		15 ANS	500.00	
GARDERIE SCOLAIRE	CONCESSIONS CIMETIERE M ^F		COUT REEL	
		MATIN	1.70	DU LUNDI AU VENDREDI : 7h20-8h20
		SOIR	1.20	DU LUNDI AU VENDREDI : 16H30-17H00
		SOIR	2.70	DU LUNDI AU VENDREDI : 16H30-18H30
		SOIR	+3.10	RECUPERATION TARDIVE APRES 18H30
		MATIN	2.10	DU LUNDI AU VENDREDI : 7h20-8h20
		SOIR	1.50	DU LUNDI AU VENDREDI : 16H30-17H00
		SOIR	3.40	DU LUNDI AU VENDREDI : 16H30-18H30
		SOIR	+4.00	RECUPERATION TARDIVE APRES 18H30
		SOIR	1.70	LUNDI - JEUDI : 16H30-17H30
ETUDE SURVEILLEE	EXTERIEURS	SOIR	2.10	LUNDI - JEUDI : 16H30-17H30
		SOIR	2.70	LUNDI - JEUDI
LOCATION DES SALLES	SALLE JEAN MONNET - ASSOCIATIONS EXTERIEURES - (SOIREES DANSANTES...)	SOIR	4.00	LUNDI - JEUDI
		HIVER	820.00	
		ETE	550.00	HIVER DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL
		HIVER	500.00	ETE DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE
		ETE	400.00	
		HIVER	300.00	DEPOT D'UN CHEQUE DE CAUTION
		ETE	250.00	DU MEME MONTANT QUE LA LOCATION
		HIVER	120.00	SI AUCUN DOMMAGE, IL SERA RESTITUE
		ETE	100.00	OU DETRUIT, DANS LE CAS CONTRAIRE
		HIVER	800.00	IL SERA ENCAISSE.
		ETE	600.00	
		HIVER	1 000.00	
		ETE	800.00	
			1 JOUR 2 JOURS	
STATIONNEMENT	DROIT DE STATIONNEMENT COMMERCANTS / FORAINS	HIVER	150.00	HIVER DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL
		ETE	200.00	ETE DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE
		HIVER	230.00	DEPOT D'UN CHEQUE DE CAUTION
		ETE	440.00	DU MEME MONTANT QUE LA LOCATION
		HIVER	220.00	SI AUCUN DOMMAGE, IL SERA RESTITUE
		ETE	70.00	OU DETRUIT, DANS LE CAS CONTRAIRE
	60.00	100.00	IL SERA ENCAISSE.	
	60.00			
	175.00		MOINS DE 5 METRES	
	410.00		5 METRES ET PLUS	